

## AMENDEMENT DU GROUPE PROGRESSISTE ET LES ECOLOGISTES

L'amendement présenté dans ce document est déposé par les 1 élus du groupe de la gauche progressiste et les écologistes à Garges :

M. Dean NGUYEN

Ce document a été adressé par courriel au directeur de cabinet et au cabinet de Mme pour le conseil municipal du 30 septembre 2024, respectant le délai de deux jours francs.

### **Amendement n°1 : Création d'une Commission de transparence pour l'attribution des logements sociaux**

**Délibération concernée :** CM-24-075 - Attribution des logements sociaux (Toit et Joie)

**Proposé par :** M. Dean NGUYEN, au nom du groupe de la gauche progressiste et des écologistes

#### **1. Objet de l'amendement :**

- Nous proposons la création d'une **Commission de transparence** pour superviser les attributions de logements sociaux dans la commune.

#### **2. Texte de l'amendement :**

- En vertu de l'article **L.2121-22** du CGCT, il est proposé d'ajouter à la délibération n° CM-24-075 l'article suivant :
  - *"Le Conseil Municipal met en place une **Commission de transparence** chargée de superviser les attributions de logements sociaux, en incluant des représentants de la majorité, de l'opposition, et des associations locales, afin de garantir une gestion équitable et transparente des attributions pour les publics prioritaires."*

#### **3. Motivation :**

- Cet amendement a pour objectif de garantir une **gestion démocratique et transparente** des attributions de logements sociaux, notamment pour les familles en situation de précarité et les publics DALO (Droit Au Logement Opposable).

## **Amendement n°2 : Réalisation d'un audit environnemental avant l'acquisition du terrain pour le groupe scolaire Victor Hugo**

**Délibération concernée :** CM-24-081 - Acquisition foncière pour la construction du groupe scolaire Victor Hugo

**Proposé par :** M. Dean NGUYEN, au nom du groupe de la gauche progressiste et des écologistes

### **4. Objet de l'amendement :**

- Nous proposons la réalisation d'un **audit environnemental préalable** à l'acquisition du terrain destiné à la construction du groupe scolaire.

### **5. Texte de l'amendement :**

- Conformément à l'article **L.2121-22** du CGCT, il est proposé d'ajouter à la délibération n° CM-24-081 l'article suivant :
  - *"Un **audit environnemental** sera réalisé avant l'acquisition du terrain afin d'identifier les éventuels risques de pollution des sols et de garantir la sécurité environnementale du projet."*

### **6. Motivation :**

- Cet amendement vise à anticiper et prévenir les **risques liés à la pollution des sols** avant toute acquisition foncière. Il s'agit de garantir une approche responsable et durable dans la construction du groupe scolaire, en respectant les engagements écologiques de la commune.

## **Amendement n°3 : Suivi des performances environnementales du réseau de chaleur**

**Délibération concernée :** CM-24-078 - Développement du réseau de chaleur

**Proposé par :** M. Dean NGUYEN, au nom du groupe de la gauche progressiste et des écologistes

### **7. Objet de l'amendement :**

- Nous proposons la mise en place d'un **suivi régulier** des performances environnementales du réseau de chaleur.

### **8. Texte de l'amendement :**

- En vertu des dispositions de l'article **L.2121-22** du CGCT, il est proposé d'ajouter à la délibération n° CM-24-078 l'article suivant :

- *"Un **rapport semestriel** sera produit pour suivre les performances environnementales du réseau de chaleur, incluant des indicateurs sur la proportion d'énergies renouvelables utilisées, les économies d'énergie réalisées, et la réduction des émissions de CO2."*

**9. Motivation :**

- Cet amendement vise à s'assurer que le réseau de chaleur s'aligne sur les objectifs écologiques de la commune en matière de **transition énergétique**, en garantissant un suivi transparent des résultats et des progrès réalisés.

## **Amendement n°4 : Introduction de critères environnementaux dans les projets subventionnés dans le cadre de Ville Vie Vacances (VVV2)**

**Délibération concernée :** CM-24-072 - Subventions pour Ville Vie Vacances (VVV2)

**Proposé par :** M. Dean NGUYEN, au nom du groupe de la gauche progressiste et des écologistes

**10. Objet de l'amendement :**

- Nous proposons l'introduction de **critères environnementaux** dans les projets subventionnés dans le cadre de Ville Vie Vacances.

**11. Texte de l'amendement :**

- Conformément à l'article **L.2121-22** du CGCT, il est proposé de modifier la délibération n° CM-24-072 en y ajoutant l'article suivant :
  - *"Les associations et projets bénéficiant des subventions dans le cadre de Ville Vie Vacances devront respecter des **critères environnementaux**, notamment en limitant leur empreinte carbone et en promouvant l'utilisation de matériaux durables."*

**12. Motivation :**

- Cet amendement vise à garantir que les **subventions publiques** soient utilisées pour des projets respectueux de l'environnement, tout en sensibilisant les jeunes aux enjeux écologiques dans le cadre de leurs activités.

## Amendement n°5 : Rapport public annuel sur l'attribution des logements sociaux gérés par CLESENCE

**Délibération concernée :** CM-24-076 - Convention avec CLESENCE pour la gestion des logements sociaux

**Proposé par :** M. Dean NGUYEN, au nom du groupe de la gauche progressiste et des écologistes

### 13. Objet de l'amendement :

- Nous proposons la mise en place d'un **rapport public annuel** sur l'attribution des logements sociaux gérés par CLESENCE.

### 14. Texte de l'amendement :

- En vertu de l'article **L.2121-22** du CGCT, il est proposé d'ajouter à la délibération n° CM-24-076 l'article suivant :
  - *"Un **rapport public annuel** sera publié par la commune, détaillant le processus d'attribution des logements sociaux gérés par CLESENCE, incluant les critères de sélection et les publics bénéficiaires prioritaires."*

### 15. Motivation :

- Cet amendement a pour but de garantir une **transparence totale** dans l'attribution des logements sociaux et de s'assurer que les familles en situation de précarité bénéficient prioritairement des logements disponibles.

Ces amendements sont déposés en respectant les règles de dépôt prévues dans le **règlement intérieur** du Conseil Municipal et conformément à l'article **L.2121-22** du CGCT. Ils reflètent les valeurs de transparence, de justice sociale et de protection de l'environnement portées par le groupe de la gauche progressiste et des écologistes de Garges-lès-Gonesse, sous la représentation de M. Dean Nguyen.